

DUPLI-COLOR Alkyton Synthetic Thinner

N° comm. : 387555

Fiche Technique



Diluant adapté à l'Alkyton et aux autres peintures à base de résine synthétique

Qualité & propriétés

- Diluant pour tous les vernis Alkyton ainsi que d'autres vernis à base de résine synthétique et de peintures à base de caoutchouc chloré contenant des solvants
- Diluant à évaporation lente pour de bons résultats de vernissage
- Excellente puissance de nettoyage : élimine les projections et les taches de couleur
- Ne pas utiliser de solvants sur des plastiques ou des surfaces vernies

Données physiques & chimiques

- Odeur: Caractéristique
- Pression de vapeur: 6,7-8,2/20 bar
- Point d'inflammabilité: 26 °C
- Densité relative: 0,798 g/cm³
- Stabilité de stockage: 5 y
- Contenu: 500 ML

Mode d'emploi

- Comme produit de nettoyage : pour nettoyer les outils, les éclaboussures de peinture, etc.
- En tant que diluant pour les vernis Alkyton, nous recommandons en cas d'utilisation de pinceaux : Diluer avec jusqu'à 10 % en volume de diluant pour résine synthétique. Utiliser des poils naturels, des pinceaux à poils longs. Rouleau : Diluer avec jusqu'à 10 % en volume de diluant pour résine synthétique. Utiliser un rouleau en polyamide à poils courts (perlon) de 6 à 12 mm. Lors de l'application au rouleau, 2 couches peuvent être nécessaires pour atteindre l'épaisseur de couche sèche recommandée. Pistolet pulvérisateur : Diluer avec 10 à 25 % en volume de diluant pour résine synthétique. Godet à écoulement et godet à pression. Taille des buses : 1,0 à 1,5 mm. Pression de pulvérisation : 2 à 4 bars.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que « déchets spéciaux ».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS 200 et TRG 300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

Pour toute autre question technique, appelez notre ligne d'assistance téléphonique au +49 (0) 62 66 75-266 du lundi au jeudi de 9 h à 15 h ou le vendredi jusqu'à 12 h.

À compter du Août 18, 2022 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.